

Liste des pièces à fournir par le porteur de projet sollicitant une aide au titre du dispositif
« 73.01.03 Aides aux infrastructures hydrauliques sur le territoire »

Pièces	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Commentaires
Pièce fournir relatives au demandeur		
Pièce d'identité en cours de validité (carte identité ou passeport)	Toute personne physique	Si bénéficiaire de nationalité étrangère, joindre copie du passeport étranger OU carte de séjour temporaire, OU carte de résident / certificat de résident de ressortissant extra européen, OU carte de ressortissant d'un état membre de l'UE ou de l'espace économique européen.
	Tous les associés des GAEC.	
	Le représentant légal pour les autres personnes morales et les groupements d'agriculteurs	Une CNI délivrée avant le 01/01/2014 et périmée de moins de 5 ans est valable. Le permis de conduire n'est pas considéré comme une pièce d'identité.
Relevé d'identité bancaire (RIB)	Tous	Au nom du porteur de projet (personne physique ou morale selon le type de demandeur).
Avis de situation au répertoire SIRENE de l'année en cours	Tous	
Attestation MSA de régularité au regard du paiement des cotisations sociales datée de moins de 12 mois ou attestation MSA de début d'affiliation (si installé de moins d'un an)	Tous Sauf établissements publics et CUMA non-employeuse de main d'œuvre	Justifiant que le demandeur (ou l'ensemble des demandeurs, dans le cadre d'un projet collectif) est à jour du paiement de ses cotisations sociales professionnelles (et non salariales). En cas de dossier déposé par une personne morale, fournir une attestation MSA au nom de la société et non au nom de son représentant légal.
Attestation d'affiliation à un régime de sécurité sociale (ATEXA ou AT/MP)	Tous Sauf établissements de droits publics et association	Pour l'ATEXA, dans le cas d'une société, fournir les attestations ATEXA de chaque associé ou une seule attestation récapitulant la liste des associés ainsi que leur cotisation à l'ATEXA.
Attestation de la FRCUMA	CUMA non-employeuse de main d'œuvre	Justifiant que la CUMA n'est pas concernée par le paiement des cotisations MSA.
Attestation du Centre des Impôts datée de moins de 12 mois justifiant que l'entreprise agricole est à jour du paiement de ses cotisations fiscales sauf si installé depuis moins d'un an	Tous* * pour les CUMA, à fournir uniquement si la CUMA réalise des opérations pour le compte de communes, ou avec d'autres tiers non coopérateurs	En cas de dossier déposé par une personne morale, il est demandé de fournir une attestation au nom de la société et non au nom de son représentant légal. Si vous relevez du Régime Réel Simplifié : il est demandé de fournir le dernier avis d'imposition de la personne physique en supplément.
Attestation ou autre preuve mentionnant que la structure coopérative est à jour de ses	Formes coopératives (CUMA, GIEE)	

cotisations au Haut Conseil de la coopération. Sauf si installé depuis moins d'un an		
Attestation HCCA indiquant que la FRCUMA est à jour de ses cotisations datée de moins de 12 mois	CUMA	
Attestation de la FRCUMA indiquant que la CUMA est à jour de sa cotisation datée de moins de 12 mois. Sauf si installé depuis moins d'un an	CUMA Sauf si installé depuis moins d'un an	
Extrait K-bis de l'année en cours ou Certification d'identification au Répertoire Nationale des entreprises et de leur établissements (INPI : Institut National de la Propriété Industrielle) ou inscription au répertoire des métiers	Toute forme sociétaire et les CUMA	
Exemplaire des statuts à jour	Tous les bénéficiaires hors entreprise individuelle et organismes publics	
Liste des adhérents, associés ou membres du CA	Sociétés, CUMA, GIEE ou Organismes publics	- CUMA : liste de l'ensemble des adhérents en précisant ceux qui sont concernés par le projet. - GIEE ou organismes publics : liste des membres du Conseil d'Administration.
Attestation autorisant le représentant de l'organisme à solliciter une subvention et approuvant le projet	Toute personne morale, publique ou privée de forme collective (CUMA, GIEE et associations)	- Pour les GAEC : joindre la délégation de pouvoir du représentant. - Pour les structures publiques ou, association ou lycée agricole : délibération de l'organisme compétent approuvant le projet ainsi que le financement et la délégation de signature.
Notification (ou copie de l'arrêté préfectoral) de labellisation GIEE	GIEE	
Récépissé de déclaration d'association loi 1901	Associations et fondations (dont GIEE sous forme associative)	
Bilan et Compte de résultat du dernier exercice comptable et liste des membres du conseil d'administration, de direction ou de surveillance	Toute structure susceptible d'être OQDP	
Pèces relatives au projet		
Plan de situation de l'opération	Tous	Une ou des cartes de situation qui permettront d'identifier (plan de situation du projet) : - Le ou les parcellaires de l'exploitation, - Les parcelles irrigables avant-projet, - Les parcelles irrigables après-projet, - La localisation du point de prélèvement et du réseau, - Le matériel présent sur parcelle avant et après projet

Étude d'incidence environnementale	Projet susceptible d'avoir des effets négatifs sur l'environnement	Fournir l'étude approuvée par l'autorité compétente ou un document prouvant que l'étude est en cours de réalisation. L'étude est à fournir avant le comité de programmation.
Document ou récépissé d'autorisation ou déclaration Loi sur l'eau	Le cas échéant	Si la demande d'autorisation ou de déclaration est en cours, fournir un récépissé de dépôt. L'autorisation ou la déclaration devra être fournie avant le comité de programmation.
Evaluation ex-ante d'économie d'eau	Le cas échéant	Les projets ne prélevant pas dans les masses d'eau de surface ou souterraines ne sont pas concernés par les économies d'eau.
Preuve de la présence d'un système de mesure de la consommation d'eau au niveau de l'investissement	Si système de comptage existant	Photo du compteur. En l'absence d'un système existant au dépôt de la demande d'aide, celui-ci doit être prévu dans le programme d'investissement du projet. Sa présence sera vérifiée au solde.
Arrêté de permis de construire ou déclaration de non-opposition complet(e) et explicitant le projet	Si des dépenses d'aménagement ou de travaux sont présentées	Arrêté de permis de construire, déclaration de travaux ou récépissé de la demande effectuée auprès de la mairie, pour les opérations présentant des dépenses de travaux et / ou d'aménagement soumis à autorisation.
Autorisation de prélèvement d'eau par arrêté préfectoral ou récépissé d'autorisation de prélèvement d'eau	Le cas échéant	L'autorisation est à fournir avant le comité de programmation.
Autorisation écrite du propriétaire pour la réalisation des travaux et/ou aménagements	Travaux et/ou aménagements	
Pièces relatives aux dépenses		
Justificatif des dépenses prévisionnelles et du caractère raisonnable du coût présenté (classés par type d'investissement). Fournir au minimum : - 1 devis détaillé par investissement pour les montants compris entre 1 000€ HT et inférieurs à 2 000€ HT - 2 devis détaillés et comparables par investissement pour les montants jusqu'à 90 000€ HT - 3 devis détaillés et comparables par investissement supérieur à 90 000€ HT OU - Les pièces du marché en cas de procédure adaptée (MAPA) ou formalisée	Tous	Les devis doivent être comparables et venir de fournisseurs différents.
Certification Agriculture Biologique ou si en cours de conversion, l'attestation d'engagement au respect du mode de production AB	Tous si concerné	
Tableau des dépenses du projet fourni par la Région	Tous	



Cofinancé par
l'Union européenne



Formulaire spécifique de respect des règles de la commande publique dûment complété et signé	Si vous êtes soumis aux règles de la commande publique	
Notification des aides attribuées, des éventuelles contributions privées	Tous si concerné	Si de telles ressources financent le projet